

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR**

RÈGLEMENT NUMÉRO 681

La soussignée donne avis public qu'à la séance ordinaire tenue le **3 avril 2023**, le Conseil municipal a adopté le **RÈGLEMENT NUMÉRO 681** modifiant le *Règlement numéro 260 relatif à la démolition d'immeubles*.

Ce règlement est entré en vigueur le 28 juin 2023, date de l'émission du certificat de conformité de la MRC des Maskoutains. Toute personne intéressée peut le consulter au greffe de l'hôtel de ville, situé au 700, avenue de l'Hôtel-de-Ville.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 5 juillet 2023.



Crystel Poirier, LL.L, OMA
Greffière